

ARRÊTÉ N°1112/2014 DU 07 OCTOBRE 2014

**Portant nomination d'un mandataire auprès de la régie d'avances de la Clinique
Vétérinaire**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté n°05 du 9 janvier 2013 portant création d'une régie d'avances auprès de la Clinique Vétérinaire ;
- VU l'avis conforme du régisseur titulaire et du mandataire suppléant ;
- VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 06 octobre 2014 ;

ARRÊTE

Article 1 : La personne désignée ci-après est nommée mandataire de la régie d'avances auprès de la Clinique Vétérinaire pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- Monsieur Jean DUHAMELET

Article 2 : Le mandataire ne doit pas payer de charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle sur les régies n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

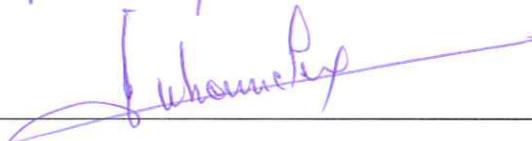
Article 4 : Le Président du Conseil Territorial et le Directeur des Finances publiques, comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Transmis au représentant de l'État
Le
Publié le
ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président

Stéphane ARTANO

Signature du mandataire - Monsieur Jean DUHAMELET
(précédée de la formule « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation


Destinataires :

Monsieur Jean DUHAMELET, mandataire
Madame Christine VIGNEAU, régisseur titulaire
Direction Finances et Logistique
Direction des Finances Publiques
Préfecture - Contrôle légalité
Imprimerie Administrative - Publication au Journal Officiel

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 09 OCT. 2014

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12